# Edmond Ganter, « Un travail de sape de nos institutions démocratiques », *Le Courrier* (26 juin 1953)

|  |
| --- |
| [fr] Publié dans *Le Courrier*, quotidien de sensibilité démocrate-chrétienne, cet article du 26 juin 1953 est signé par Edmond Ganter, journaliste et chroniqueur parlementaire. Tout en défendant la neutralité suisse, il dénonce fermement le libellé de l’initiative communiste contre le CERN, qu’il juge floue, maladroite et dangereuse pour les institutions démocratiques. Il met en garde contre les dérives potentielles qu’autoriserait une telle formulation, qui pourrait entraver toute recherche dans le domaine nucléaire, y compris humanitaire. Citant le général Guisan et des exemples concrets comme la Croix-Rouge, Ganter plaide pour le rejet de l’initiative, sans exclure un débat futur sur le plan fédéral. |
| [de] Veröffentlicht in *Le Courrier*, einer christlich-demokratisch geprägten Tageszeitung, ist dieser Artikel vom 26. Juni 1953 von Edmond Ganter, Journalist und Parlamentsberichterstatter. Obwohl er die schweizerische Neutralität unterstützt, kritisiert er scharf den Wortlaut der kommunistischen Initiative gegen das CERN. Diese sei unklar, schlecht formuliert und stelle eine Gefahr für die demokratischen Institutionen dar. Ganter warnt davor, dass die Initiative jegliche Forschung im Bereich der Kernphysik blockieren könnte – selbst solche mit humanitärem Ziel. Er verweist auf den General Guisan und Beispiele wie die Rotkreuz-Studien zur Atomkriegsprävention und ruft dazu auf, die Initiative abzulehnen und das Thema auf Bundesebene weiterzuführen. |
| [it] Pubblicato su *Le Courrier*, quotidiano di orientamento democratico-cristiano, questo articolo del 26 giugno 1953 è firmato dal giornalista e cronista parlamentare Edmond Ganter. Pur essendo a favore della neutralità svizzera, Ganter critica duramente il testo dell’iniziativa comunista contro il CERN, che giudica vago, mal scritto e potenzialmente dannoso per le istituzioni democratiche. Sottolinea i rischi che comporterebbe una formulazione così generale, che potrebbe vietare anche ricerche a fini umanitari. Citando il generale Guisan e il lavoro della Croce Rossa, Ganter invita a respingere l’iniziativa e a trasferire la discussione sul piano federale. |
| [en] Published in *Le Courrier*, a Christian-democratic daily, this 26 June 1953 article by Edmond Ganter, journalist and parliamentary correspondent, critiques the communist initiative against CERN for its vague and flawed wording. While affirming support for Swiss neutrality, Ganter argues that the initiative poses a threat to democratic institutions and scientific progress. He warns it could hinder not only nuclear weapons development but also peaceful and humanitarian research. Citing General Guisan and the Red Cross’s studies on nuclear preparedness, he calls for rejecting the initiative and continuing the debate at the federal level. |

Si nous reprenons aujourd’hui le thème de notre article de mercredi, c’est que la question soumise au peuple de Genève samedi et dimanche nous semble d’une extrême importance. En effet, il ne s’agit pas avant tout d’accepter ou de refuser la construction d’un centre européen de recherches nucléaires, mais bien de prendre une décision sur un projet de loi mettant l’électeur en face d’un véritable problème de conscience.

Jamais question ne fut plus mal posée. Or, de telles erreurs, si elles se renouvelaient, porteraient un coup certain à nos institutions démocratiques.

En effet, la démocratie peut subir des assauts de l’extérieur ; on l’a vu en Allemagne et en Italie lors de la période qui précéda la prise de pouvoir des régimes dictatoriaux. Mais elle peut aussi être attaquée de l’intérieur, insidieusement, à petites doses, de la part de ceux qui se prévalent des libertés que leur accordent nos institutions pour les saper en toute quiétude.

En face du texte de l’initiative communiste, l’électeur sera découragé, surtout s’il est opposé à l’établissement du centre nucléaire.

Comment pourra-t-il alors exprimer sa conviction profonde : je ne désire pas l’établissement d’un tel centre sur notre territoire ?

Qu’il vote donc l’initiative !

Mais non, car l’initiative est une sorte de chèque en blanc dont il est possible de tirer de nombreuses conclusions absolument étrangères au débat.

Car, dans ce texte malencontreux, il n’est pas question d’approuver ou de désapprouver la construction de tel établissement bien précisé. Il s’agit d’interdire tout ou partie d’un institut international effectuant des recherches atomiques ou « d’autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire ».

L’électeur sait bien que la science nucléaire est susceptible de développements imprévus, bienfaisants pour l’humanité. Il sait bien que si cette redoutable énergie peut être utilisée sur le terrain militaire, elle permettra à des turbines de tourner, elle fera mouvoir des véhicules, elle soulagera l’humanité en servant d’instrument à de véritables croisades contre les maladies les plus mystérieuses, dont le cancer.

Tout cela, il le sait, et il sait aussi qu’il est impossible à un seul pays de mettre au point par ses propres moyens cet équipement pacifique.

Et c’est pourquoi il ne désire pas voter une loi dont le caractère général permettrait de prendre les mesures les plus rétrogrades contre toute forme de progrès basée sur l’étude de l’atome. Il ne désire pas que son pays, ouvert à toutes les grandes idées, inscrive dans les annales de la science une page qui le ridiculise.

Par contre, cet électeur est hostile, pour des raisons qui n’ont rien de scientifique, à l’établissement de Meyrin. Il pense que cet établissement est contraire à notre neutralité et qu’il est préférable de l’abandonner à d’autres nations liées par le Pacte atlantique.

En réfléchissant dans le silence de l’isoloir en présence de son bulletin de vote et de son estampille, il constatera qu’il lui est impossible d’exprimer son opinion, par la faute d’un législateur qui a accumulé en trois phrases autant d’imprécisions que d’absurdités.

Ce beau travail, dont nous sommes redevables aux communistes, ne renforcera pas, dans le cœur des citoyens, leur respect pour un régime qui, parce qu’il demande la participation de chacun, ne peut se permettre de telles erreurs.

C’est ainsi que l’on fabrique des abstentions ou des indifférents. C’est ainsi que l’on désamorce notre résistance au totalitarisme, représenté chez nous par les auteurs de ce malheureux texte. Peut-être cela fait-il partie de leur programme d’action ? La ruse est un peu grosse pour ne pas être éventée.

Nous ne donnerons qu’un seul exemple des résultats qui pourraient être obtenus à l’aide de l’initiative.

Personne ne contestera à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui a son siège à Genève, son caractère d’institution internationale. Son conseil des gouverneurs est présidé par un Suédois. Parmi ses membres, on compte des citoyens des États-Unis, des Indes, du Mexique, de la Suisse, de l’URSS et de la Belgique. Elle vit de subventions des soixante et onze pays qui la composent.

Or, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a fait procéder, au cours de ces dernières années, à des études très approfondies sur l’arme atomique, afin d’établir la meilleure manière de préserver les populations de ses effroyables effets.

Elle a publié le résultat de ses travaux sous le titre Survivre à l’attaque atomique, étude du plus haut intérêt pour tous ceux qui se préoccupent de lutter contre l’une des plus effroyables applications d’une science qui, par ailleurs, présente de nombreux développements utiles et bienfaisants.

Dans un avant-propos, les initiateurs de cette étude écrivent : « Puisque les armes atomiques existent et qu’elles peuvent menacer un jour des centaines de milliers de vies humaines, nous devons apporter aux Sociétés de la Croix-Rouge et au public tous les renseignements utiles sur ce danger nouveau qui pèse lourdement sur le monde. »

Or, de telles recherches, dont l’utilité n’échappe à aucun être humain doué de bon sens, pourraient être interdites en vertu de la loi proposée aux électeurs genevois, puisqu’il y est question « d’autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire », termes d’une imprécision permettant tous les abus ou toutes les décisions légalement arbitraires.

Quelles seront nos conclusions ?

Les uns estiment que le laboratoire proposé ne présente aucun danger pour notre neutralité.

C’est le cas du général Guisan, dont *La Suisse* publie les intéressantes déclarations :

« Notre Conseil fédéral n’a pas l’habitude, dans le domaine de la politique extérieure ou dans celui de la défense nationale en particulier, de nous engager dans des aventures. »

« Si donc, après les décisions si nettes du Conseil fédéral et des Chambres, certains citoyens, dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, se laissent impressionner par les adversaires de ce projet, il me paraît facile de répondre sur le plan militaire. »

« En premier lieu, comme nos physiciens l’ont déjà expliqué, il ne saurait être question de confondre un tel institut où travailleraient les représentants d’une douzaine de nations et dont les résultats seraient rendus publics, avec des installations servant à produire des engins de guerre. »

« Ce serait d’ailleurs — je le relève en passant — une véritable folie que de vouloir fabriquer de tels engins dans cette Europe occidentale qui se trouve à la limite de deux grandes coalitions et où se déroulerait, dès les premières heures d’un conflit, une bataille de couverture. »

« Depuis plusieurs années déjà, c’est au centre des États-Unis, en Australie et derrière l’Oural que, dans de grandes villes en partie souterraines et isolées du reste du monde, les uns et les autres fabriquent des engins atomiques. »

« Mais penser seulement un instant à le faire à Genève serait tout à fait absurde. »

D’autres, parmi lesquels des officiers généraux de notre pays, hommes d’une science militaire éprouvée et d’un ardent patriotisme, pensent le contraire.

C’est pourquoi, une fois l’initiative communiste repoussée, le projet devra être repris sur le plan fédéral. Demander au corps électoral d’un seul canton de trancher un problème pouvant mettre en cause notre neutralité est absurde.

Le corps électoral genevois le comprendra. Faisons confiance à son bon sens.